

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 138 (2012)
Heft: 08: 175 ans SIA

Artikel: Köniz récompensée par le Prix Wakker 2012
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Köniz récompensée par le Prix Wakker 2012

Le Prix Wakker 2012 a été attribué à Köniz. La commune bernoise reçoit cette distinction pour sa stratégie exemplaire en matière de développement urbain. Une dissociation claire entre zones urbanisées et paysages naturels, une planification des transports sur le modèle de la cohabitation, ainsi que la préservation de l'identité propre des diverses parties de la localité en sont les principales caractéristiques. La remise officielle du Prix Wakker aura lieu le samedi 23 juin 2012 dans le cadre d'une cérémonie festive.

Comme en 2011 déjà avec l'Ouest Lausannois, Patrimoine suisse met à nouveau la problématique de l'agglomération au centre de l'attention. Köniz se distingue par une planification remarquable en concertation avec la population. La commune bernoise montre des pistes inédites en matière de gestion du trafic, de densification urbaine et de protection des espaces naturels. Les hameaux protégés illustrent par ailleurs comment des structures d'habitat traditionnel dispersé peuvent être préservées.

ARCHITECTURE



Fig. 1 : Vue du centre de Köniz et de Liebefeld depuis la colline du Gurten
(Photo © Patrimoine suisse)

Fig. 2 : Lotissement d'habitations, Rykart Architekten, 2010 et parc Liebefeld, architecte paysagers Mettler, 2009 (Photo © B. Augsburg)

Fig. 3 : A Niederwangen, des tours assurent la liaison entre le centre, les quartiers d'habitation et les zones artisanales séparés par l'autoroute A12, Cleménçon + Ernst Architekten/Bächtold AG, 2010 (Photo © Gemeinde Köniz)



2



3

Avec une superficie de 51 km², Köniz est la plus grande commune d'agglomération de Suisse. Malgré ses 39 600 habitants et sa proximité avec Berne, la commune présente un caractère rural sur une grande partie de son territoire. Afin de continuer à se développer de manière durable, la commune a élaboré en 2007 un concept de développement spatial suivi, en 2010, d'une charte directrice et, en 2011, d'un plan directeur d'aménagement du territoire. Grâce à ces instruments, elle entend structurer et renforcer les 12 localités qui la composent, tout en garantissant une séparation claire entre zones urbanisées, espaces agricoles et naturels. La commune limite avec succès le mitage du territoire en proscrivant le classement de nouveaux terrains en zone à bâtir et en densifiant les zones déjà bâties.

La révision du plan d'aménagement local, effectuée en 1994, a constitué une première étape importante : 337 ha de terrains à bâtir ont été déclassés pour devenir inconstructibles. L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) a par ailleurs été pris en considération : les hameaux de Herzwil, Liebewil et Mengestorf ont été placés sous protection. Depuis 2008, la commune applique un système de taxation de la

plus-value pour les classements et déclassements de terrains, comme le demande l'Initiative pour le paysage dont Patrimoine suisse est co-initiatrice. Toutes ces mesures ont bénéficié et continuent de bénéficier du soutien de la population.

Grâce à une longue tradition du concours d'architecture et en tirant habilement parti des instruments de planification, Köniz a réussi à coordonner son développement territorial et à miser sur une architecture de qualité. Le centre de la localité, par exemple, a ainsi été successivement transformé et mis en valeur : le quartier Bläuacker avec la maison communale et la restructuration de la Schwarzenburgstrasse, en 2004, ou la réalisation du parc de Liebefeld en 2009 sont autant de mesures qui ont donné un visage au centre de Köniz. En outre, plusieurs réalisations d'habitat groupé comme les projets Dreispitz (Rykart Architekten, 2010), Neumatt/Weissenstein (GWJ Architekten, 2008), Buchseeweg (Rast Architekten, 2002) ou encore Ried W2 Niederwangen (Atelier 5, 1990), montrent que densité peut rimer avec qualité. Des réhabilitations réussies méritent également d'être citées : l'ancienne fabrique Vidmar qui abrite aujourd'hui, entre autres, le Théâtre municipal de la Ville

Fig. 4 : Le collège du Steinhölzli, construit dans les années 50, a été rénové avec habileté par mrh Architekten, 2010 (Photo © G.Bally/Keystone)

Fig. 5 : La réaffectation des halles Vidmar illustre le soin apporté au patrimoine bâti, Rykart Architekten, 2004 (Photo © G. Bally/Keystone)

de Berne (Rykart Architekten, 2004) ou la rénovation du collège du Steinhölzli (mrh Architekten, 2010).

En décernant le Prix Wakker 2012 à Köniz, Patrimoine suisse incite les autorités à poursuivre leurs efforts entamés depuis de nombreuses années. Il s'agit notamment de requalifier certains secteurs problématiques comme la région du Wangental traversée par les grands axes de transit Genève-Zürich. D'une manière plus générale, Patrimoine suisse encourage toutes les communes d'agglomération à planifier soigneusement leur développement dans le but de maintenir leur attractivité comme lieu d'habitat et de travail. Allant dans ce sens, les huit communes de l'Ouest lausannois avaient été récompensées en 2011.

Patrimoine suisse



4



5

Fig. 6 : La restructuration de la Schwarzenburgstrasse à Köniz en zone 30 permet à 17 000 véhicules/jour de circuler de manière fluide et aux piétons de traverser librement la route sans passage piétons ni feu de circulation, Oberingenieurkreis II / Metron AG, 2005 (Photo © Gemeinde Köniz)

Pour une densification de qualité

Patrimoine suisse continue sa lutte contre le mitage du territoire en publiant une nouvelle prise de position : « Pour une densification de qualité ».

En 2007, la principale organisation suisse dans le domaine de la culture du bâti avait déjà attiré l'attention sur la forte augmentation de la consommation du sol depuis plusieurs décennies et ses conséquences néfastes sur le paysage par le biais de l'« Initiative pour le paysage ». 2010 voyait la parution d'une première prise de position, « L'aménagement du territoire face à de grands défis ». Patrimoine suisse y évoquait sa vision du développement territorial dans la perspective de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

La nécessité de densifier étant généralement admise, l'organisation a édité en janvier 2012 une nouvelle prise de position qui insiste cette fois sur la qualité des interventions architecturales et la préservation du patrimoine. En dix points (voir ci-dessous), l'association aborde la question de « comment prendre en compte, dans le processus de densification, les enjeux de préservation du patrimoine bâti et assurer la qualité requise ». Une prise de position qui fait écho au choix du Prix Wakker 2012 décerné à la Commune de Köniz (voir p. 55).

- 1 **Respecter l'identité spécifique du lieu** : l'identité d'un site est déterminée par de nombreux facteurs. Chaque quartier est unique. Il convient donc, pour le densifier de façon judicieuse, d'en identifier les qualités architecturales et urbaines essentielles et d'examiner quel poids il convient d'attribuer à quel aspect. L'être humain doit être au cœur des préoccupations.
- 2 **Tenir compte des inventaires** : l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en suisse (ISOS) fournit de précieuses indications sur les qualités des sites répertoriés. Les recommandations de l'ISO et des autres inventaires constituent une base essentielle pour déterminer le potentiel de densification d'un lieu. La mise à jour de ces inventaires représente un préalable indispensable à toute nouvelle planification.
- 3 **Sauvegarder les éléments générateurs d'identité** : chaque parcelle est chargée d'histoire. Pour qu'un site affecté par des démolitions-reconstructions ne se transforme pas en un lieu mort, il convient de sauvegarder de façon ciblée les éléments constitutifs de son identité.
- 4 **Rechercher la densité optimale** : il s'agit de déterminer avec soin, sur la base des caractéristiques bâties du lieu, la densité qu'il est souhaitable de prévoir pour un quartier ou un îlot donné. Les démarches telles qu'études-tests, concours d'architecture ou mandats d'étude parallèles se révèlent ici particulièrement appropriées, car elles permettent de développer une vision et des critères de décision relatifs aux nouvelles constructions à réaliser, que ce soit en remplacement ou en complément de celles existantes.
- 5 **Prévoir le temps nécessaire pour trouver un consensus** : les transformations rapides et massives sont difficiles à gérer. Des réalisations progressives et clairement définies sont en général mieux acceptées. Il s'agit donc de prévoir le temps nécessaire et d'impliquer les personnes concernées dans le processus de planification.

6 **Promouvoir une architecture de qualité** : en matière de densification, la qualité architecturale est un facteur clé. L'architecture doit présenter une grande valeur telles que concours ou mandats d'étude parallèles permettent de comparer des partis différents et de débattre des choix à opérer.

7 **Assurer une affectation judicieuse** : prévoir le bon programme au bon endroit est un autre facteur déterminant pour le bon fonctionnement d'un quartier. Il s'agit de développer une programmation réaliste et de communiquer publiquement les activités recherchées, de manière à attirer les acteurs potentiellement intéressés. Les bâtiments bénéficiant d'une localisation centrale se prêtent quasiment toujours à des affectations publiques.

8 **Créer de la diversité** : les secteurs densifiés doivent pouvoir accueillir des fonctions variées. Des distances réduites entre lieux de vie, de travail et de loisirs contribuent à ménager l'environnement et assurent une cohabitation des activités.

9 **Conserver et créer des espaces libres** : même les sites centraux à forte densité ont besoin d'espaces libres, que ce soit sous la forme de chemins, de places, d'espaces verts ou de cours ou plans d'eau. C'est aux pouvoirs publics qu'il incombe de définir la localisation et le caractère de ces espaces. Il convient en outre de tenir compte de leur accessibilité (publique ou privée).

10 **Pratiquer une politique foncière active** : en matière de densification, une politique foncière active élargit le champ des possibles. Si les collectivités publiques possèdent des terrains dans les principaux secteurs à densifier, elles pourront exercer une influence accrue sur leur transformation. En outre, l'exemple des pouvoirs publics influe souvent sur les réflexions et décisions des acteurs privés.

